



DÉCLARATION LIMINAIRE 6 MARS 2025

Monsieur Le Recteur,  
Mesdames et Messieurs les membres de la CCMA

A titre liminaire, nous souhaitons exprimer notre soutien à nos collègues de Mayotte qui encore aujourd'hui se trouvent dans des conditions de travail et personnelles dramatiques.  
Ne les oublions pas !

L'état de l'enseignement et en particulier de l'enseignement catholique continue d'alerter le Spelc Versailles. La valse des ministres se poursuit mais nous ne sommes pas plus entendus !

#### **1° point : Le scandale de Betharram.**

Après Stalinas ou encore l'Immaculée Conception à Pau, le scandale de ND de Bétharram met à nouveau l'Enseignement catholique sous les feux des projecteurs. Des violences sur des enfants à de la maltraitance institutionnelle, que fait le gouvernement actuel ? Une inspection face à la pression médiatique, un premier ministre qui nie ! Une enseignante qui ose prendre la parole et qui se trouve mise au pilori par l'institution !! La mise en place d'une commission d'enquête permettra-t-elle de faire toute la lumière sur cette tragédie sachant que les années de « pas de vague » ont muselé la parole voire sanctionné des maîtres ?

Nous avons une pensée particulière pour Françoise Gullung qui a fait preuve d'un courage extraordinaire en voulant briser l'omerta.

La boîte de Pandore s'est ouverte en laissant s'échapper les pires abus. Nous comptons mettre de solides cales afin de ne pas laisser le couvercle se refermer !

Nous traversons une période de fortes turbulences faite d'omerta et de sentiment de toute-puissance de l'enseignement catholique dont les conséquences sont désastreuses pour la santé des personnels et particulièrement liberticides concernant l'engagement des élus au sein des CSE.

Ces derniers sont maltraités pour oser défendre et dénoncer !

La défense des personnels est en grand danger !

Le secrétariat de l'enseignement catholique reconnaît volontiers dans la presse « qu'il y a une loi du silence » mais qu'elle appartient désormais « au passé ». Il faut bien souligner deux aspects essentiels :

- La première est de reconnaître qu'il y a bien une « loi du silence » qui règne dans nos établissements.

- La seconde, c'est que loin d'appartenir au passé cette loi prévaut plus que jamais. Pour preuve, le nombre d'années qu'il aura fallu pour la mise au jour du scandale à Notre Dame de Bétharram.

A ce titre, la congrégation des Pères de Bétharram a tout récemment admis sa responsabilité dans cette affaire. Pour autant, il ne faudrait pas que cet aveu soit l'arbre qui cache la forêt.

Nous réclamons la protection des agents et des représentants du personnel par notre administration.

Le Spelc Versailles rappelle à l'administration sa responsabilité à protéger les élèves et les enseignants. Il s'agit d'une obligation légale.

### **2° point : L'arrivée de notre Ministre de Tutelle et la coupe budgétaire.**

Entre la « grande concertation pour redéfinir le calendrier scolaire en réduisant les congés d'été » dont l'objectif est de nous faire travailler plus en gagnant toujours moins, le gel du point d'indice, la fin de la GIPA, au moins pour cette année et la baisse des pactes, dites-nous Mme la Ministre comment redonner confiance à notre profession ?

Et que dire l'article 189 de la loi n°2027-127 du 14 février 2025 de finances appliquée depuis le 1 mars 2025 qui réduit l'indemnisation en congé de maladie ordinaire (CMO) de 100% à 90% du traitement durant les trois premiers mois tout en maintenant le jour de carence ? La double peine : malade et sanctionné ! La perte salariale va donc augmenter avec la durée de l'arrêt de maladie. Faire des économies sur le dos des malades, quelle ignominie : être en maladie n'est pas un choix. Faut-il rappeler qu'un arrêt de maladie est prescrit par un médecin !! Que nous sommes continuellement exposés au risque de maladies au contact des enfants et les risques psycho-sociaux résultant du management brutal sont légion !!

Qu'en est-il des personnels en ALD ?

Une double peine pour nos collègues reconnus vulnérables !

Doit-on nous satisfaire de cette décision car les deux jours de carence supplémentaires ont été abandonnés ? Mais quel mépris ! « Marche ou crève » serait-elle la devise de notre ministère ?

Le Spelc Versailles s'insurge contre cette mesure qui vise les enseignants dans leur dignité ! Ces nouvelles modalités de calcul mettent en danger une profession déjà bien malmenée et maltraitée. Cette réforme présentée comme une volonté d'alignement sur le secteur privé ne tient aucun compte des conditions de travail et de rémunérations différentes de celles du secteur privé.

Faut-il aussi rappeler que le secteur privé a réalisé des avancées en matière de garanties sociales et assure, en général, aux salariés ayant un an d'ancienneté le droit au maintien de salaire intégral ?

Le Spelc Versailles dénonce donc le recul des droits sociaux des salariés.

Et notre gouvernement qui ose prétendre vouloir renforcer l'attractivité de notre profession !!

Dont acte !

Nous vous remercions pour votre attention et votre écoute.

Pour transmission au ministère

Les élues du Spelc Versailles